



## IDENTITO-VIGILANCE, POURQUOI ?

La loi HPST, LOI n 2009-879 du 21 juillet 2009, avec en référence le code de santé public, rappelle le cadre dans lequel s'exerce la prise en charge du patient et la façon dont l'information peut être partagée par les différents organismes de santé dans l'intérêt du patient et du traitement des pathologies.

Dans ce cadre l'identification fiable des patients, appelé **identito-vigilance**, l'authentification des professionnels et la gestion des habilitations sont des conditions essentielles à la circulation fiabilisée et au partage de l'information e-santé.

Le déploiement de l'ENRS, dont l'identito-vigilance est une brique de base, permettra le développement concerté des programmes télémédecine et e-santé dans le cadre des projets régionaux de santé portés par l'ARS, comme le prévoit la loi HPST. L'identito-vigilance permettra l'interopérabilité des projets en cours : DPI, IMAG etc...

Pour réussir ce projet, le GCS GUYASIS peut s'appuyer sur une demande forte des différents collègues, membres du groupement ; sur les cellules d'identito-vigilance, constituées au sein des établissements sanitaires ; sur l'existence de chartes d'identification et de rapprochement déjà en application dans d'autres régions.

Les différentes étapes pour la bonne mise en place de l'identito-vigilance sont avant tout d'ordre organisationnel, les guides de bonnes pratiques au niveau régional doivent être communiqués et mis en application de manière non opposable au sein des structures constituant les différents collèges.

**Numéro spécial**

**Février 2017**

Diffusion interne

### Identito-vigilance, pourquoi ?

Lettre adressée uniquement  
aux membres du GCS Guyasis  
Diffusion par mail

Direction de la Publication : Dr Thierry LE GUEN  
Rédacteur en Chef : Bertrand SPENLE

**GCS Guyasis**  
22 Boulevard Nelson Mandela - Appt 4  
97 300 CAYENNE

Renseignement :  
0594 25 37 34, gcs@gcsguyasis.fr

PARTIES INTERESSEES	ATTENTES
<b>COLLEGE A (Sanitaire)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fédérer les identités pour permettre la mise en place d'un DPI commun au niveau des établissements publics.</li> <li>- Mettre en partage et consulter des documents médicaux sur la plateforme de partage</li> <li>- Fédérer les identités dans le cadre du projet IMAG.</li> </ul>
<b>COLLEGE B (ESMS)</b>	Mettre en partage et consulter des documents médicaux sur la plateforme de partage.
<b>COLLEGE C (Libéraux)</b>	
<b>COLLEGE D (Réseaux de santé)</b>	
<b>ARS</b>	Permettre la généralisation du parcours patient à l'ensemble des professionnels de santé.
<b>CTG</b>	Intégrer dans le parcours de soin les organismes dont ils ont la charge.
<b>CGSS</b>	Diminuer les coûts par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La diminution des affections iatrogènes ;</li> <li>- La diminution des examens redondants.</li> </ul>

## Identito-vigilance, pourquoi ?

ENJEUX REGIONAUX	ENJEUX NATIONAUX
Fédérer les identités de chaque établissement pour un patient donné.	Compatible DMP
Rapprocher les identités des patients des professions de santé autres que le sanitaire	Possibilité de rapprocher cette identité avec l'INS-C
Valider le principe que l'initiation du parcours peut avoir comme point de départ tout type d'établissement de soin.	Suivre la logique du parcours Patient demandé par l'ARS et le ministère de la Santé
Valider la possibilité que tout type d'établissement de soin intervenant dans le parcours de soin du patient puisse créer une identité forte par application de la charte d'identification régionale	Contribuer à sécuriser les soins
Permettre qu'en fonction de son identification, le professionnel de santé puisse accéder dans son environnement au dossier du patient avec le consentement préalable de ce dernier.	Exigence nationale de l'interopérabilité
Tout dossier doit pouvoir comporter l'identifiant Patient ainsi que tout identifiant référençant chaque professionnel de santé faisant partie du parcours.	Cadre commun des projets de l'e-santé

Cela permettra de sensibiliser toutes les parties aux enjeux, de comprendre les traits d'identité, présentés par l'ANAP, devant être validés à partir de documents de confiance (CNI, livret de famille, carte de séjour, etc....) : traits stricts, traits complémentaires, traits étendus.

Pour permettre la bonne gouvernance et organiser les tâches sur le sujet, différents jalons sont à retenir pour commencer l'année : le 12 janvier 2017, réunion de lancement de l'Espace Numérique Régionale de Santé (ENRS); le 31 janvier 2017, réunion élargie de l'AGI (Autorité de Gestion des Identités) et de la CIV (Cellule d'Identito-vigilance) régionale.

A l'aube d'une année 2017, riche de nouveaux défis, GUYASIS, avec l'expertise du Docteur Gilles THOMAS, souhaite qu'un tel projet structurant rende toutes les initiatives possibles dans le domaine de la e-santé et de la télémédecine, qu'il ouvre l'esprit de collaboration et de cohésion des parties intéressées pour la réussite d'objectifs ambitieux dans l'amélioration du parcours de soin du patient.

La mise en place des procédures et des outils d'identito-vigilance participent d'un meilleur usage des pratiques de télémédecine et de e-santé en renforçant la sécurité des informations « Patient » et permettant ainsi une meilleure collaboration des professionnels de santé dans le traitement des pathologies au travers du partage de documents, une indexation de dossiers rendue plus forte et plus fiable.

La télémédecine, comme la e-santé, concourt ainsi à l'harmonisation des pratiques et au maintien d'un niveau de compétence de grande qualité des praticiens d'une région.

En collaborant et en connaissant nos antécédents de santé, les professionnels de santé peuvent nous soigner plus rapidement et nous éviter des examens qui ne sont pas nécessaires.

Le consentement éclairé est l'accord qu'on donne en tant que patient au partage électronique et sécurisé de nos données de santé entre les personnes qui nous soignent. Ce partage a lieu dans le cadre exclusif de la continuité des soins et respecte les règles de protection de notre vie privée. Ce sont nos données et elles sont protégées. On peut à tout moment décider de les partager ou pas.

L'identito-vigilance régionale est soumise à plusieurs enjeux.

Sa mise en place doit pouvoir répondre aux attentes des différentes parties ainsi que des acteurs institutionnels de la région.